

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 135 (1990)
Heft: 12

Rubrik: Revues

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revues

Ejército, N° 609, octobre 1990

Ce numéro de la revue espagnole s'ouvre sur un important article dû à la plume du colonel J. G. Roiz de la Parra. L'auteur situe l'entreprise politico-militaire de Saddam Hussein dans le cadre plus large du conflit Nord-Sud, conflit dont le Moyen-Orient est le laboratoire, la misère y côtoyant la richesse la plus éclatante. Dans les causes lointaines du conflit, l'auteur retient le prix à payer pour la création de l'Etat hébreu, jamais accepté dans la région, ainsi que pour le tracé des frontières, héritage des temps coloniaux. La chute de l'élément stabilisateur, l'Iran du shah, offrit au pouvoir irakien l'occasion de constituer un puissant outil militaire, instrument indispensable à la réalisation des rêves si longtemps refoulés de grandeur. Mais le Koweït aurait aussi servi d'exutoire au dynamisme des forces armées irakiennes victorieuses et que la faiblesse économique de l'Irak ne permettait pas de reconvertis à brève échéance. Cette aventure militaire a connu une suite étonnante: les chancelleries occidentales ne se sont pour une fois pas contentées des sempiternelles notes de protestation; elles ont, avec le soutien de l'ONU, pris les armes, mettant un frein aux appétits de Bagdad. Débutait alors ce ballet diplomatique dont on ne sait trop comment il va se terminer. L'Irak lançait immédiatement en effet une seconde offensive, de charme cette fois, combinée d'un chantage aux otages – *ce qui donna l'occasion à la presse d'un grand groupe de Suisse alémanique et à quelques politiciens, sous le couvert de pseudo-prétextes humanitaires, de soigner ses tirages, pour l'un, et de préparer les prochaines élections en allant ramper devant l'Adolf Hitler de cette fin de siècle, pour les autres. Munich n'est pourtant pas si loin... mais une fois de plus, les socialistes ont la mémoire courte!* – et ce d'autant plus que le leader irakien proclame, avec l'espoir que l'opinion occidentale l'acceptera avec le temps comme un fait accompli, que le Koweït est une partie de l'Irak. Il a aussi tenté la mobilisation des masses musulmanes contre une Arabie Séoudite gardienne des lieux saints et à la solde des Américains. Quant à la paix conclue avec

l'Iran, elle lui a permis de dégarnir un front et d'arrondir ses effectifs par l'apport des prisonniers libérés. Tout est donc prêt pour la guerre. Mais si la réaction occidentale était avant tout mue par des impératifs économiques, une solution pacifique devrait être possible. Elle sera en tout cas préférable à la guerre.

Le dossier de ce mois est consacré à la sécurité des systèmes électroniques. Parmi les menaces susceptibles de paralyser ces centres désormais vitaux que sont les centres informatiques, I. A. Puertas et J. M. de la Riva Grandal comptent les accidents (l'incendie par exemple), le vol, le sabotage, les anomalies de fonctionnement des softwares et des hardwares, les erreurs de manipulation et d'utilisation, celles de conception, la destruction du software, la perte du personnel clé. Quant aux systèmes militaires, la cryptographie ainsi que le blindage des circuits et le contrôle serré de leur production industrielle permettent de protéger les communications.

Dans un autre registre, plus mathématique, le vice-amiral Ferrero démontre l'influence que peut avoir la théorie des jeux dans la planification opérative.

Défense nationale, octobre 1990

L'été 1990 restera dans l'histoire comme une période de rupture. Le vent d'optimisme qui s'était levé en 1989 a cessé de souffler; *le monde reste dangereux, la guerre demeure une possibilité*, écrit P. Moreau-Defarges en tête de son article. Le Sud, sorti grand perdant de l'évanouissement de l'antagonisme des blocs, car il savait en jouer, sombre dans une multitude de luttes régionales, se fragmente. Le Moyen-Orient couve à lui seul une combinaison hautement explosive: islam, pétrole, ambitions nationales, fragilité des régimes, larges moyens guerriers. Ce qui est nouveau, et ajoute au malaise, c'est le net refus de concessions occidentales, le refus d'accepter la mainmise sur les réserves pétrolières. Par son unanimité, l'ONU montre certes une force nouvelle, mais révèle la faiblesse de l'Arabie Séoudite, incapable de faire face seule aux appétits de son voisin irakien. Celui-ci, en défiant le monde, ne remet pas seulement en cause les frontières, il devient le rassembleur des déshérités du

Sud. B. Guillerez, dans sa chronique, souligne que le coup de force irakien menace l'équilibre de la région, équilibre jusqu'alors garanti par la compétition que se livrent avec l'Irak l'Iran et la Syrie. Ce que les Occidentaux ont aussi refusé en intervenant, c'est l'hégémonie irakienne et un succès qui pourrait créer de dangereux précédents. L'Egypte, de son côté, écrit P. Rondot, s'est engagée sans compromis aux côtés des Etats-Unis, ce qui lui a valu de perdre l'influence qu'elle exerçait sur le contrôle de la question palestinienne. Mais la gratitude occidentale devrait lui permettre de compenser ce désagrément.

Military Review, septembre 1990

Dans leur introduction, les colonels Krause et Newell insistent sur l'importance d'une pensée militaire évolutive car, après quelque cinquante années s'une stagnation forcée, il est nécessaire de se préparer à affronter les conflits futurs. En conséquence, ce numéro de la revue militaire américaine apporte des éléments de réflexion théorique et d'analyse de cas sur l'échelon opératif. Le lieutenant-colonel Newell commence par tenter une définition. Il relève que l'opération n'est rien sans la stratégie et la tactique, et consiste à trouver le bon accord entre les exigences de l'une et les possibilités de l'autre. L'opération est un moyen en vue d'une fin, et non une fin en soi. La pensée opérative doit prendre en compte divers éléments, dont le but de la guerre, le théâtre de la guerre, la déception, la manœuvre, les feux à l'échelon opératif (missiles), les réserves, la logistique, la conduite.

Le nom de Moltke, élève de Clausewitz, est inséparable de l'histoire de l'armée prussienne. Moltke fut en effet le chef de l'état major général, et il influença l'entier du corps des officiers par ses leçons à la Kriegsakademie. Penseur militaire, il fut aussi un praticien, celui qui emporta la décision contre l'Autriche, le Danemark et la France. Il imagina le concept d'opération, part militaire de l'art de la guerre, la stratégie ayant une connotation politique. Son idée majeure, nous dit le colonel Krause, fut le mouvement séparé de forces qui s'unissent sur le champ de bataille. Il faut pour cela laisser une certaine initiative aux subordonnés, d'où l'importance que Moltke

attachait à la formation des officiers. Cela demande aussi des moyens. Moltke sut tirer parti des innovations technologiques de son temps, le chemin de fer et le télégraphe.

R. F. Weigley analyse l'échec, ou plutôt l'inexistence de pensée opérative chez les chefs alliés lors des combats de l'été 1944 en Normandie et en Bretagne. Si Overlord fut planifié dans les moindres détails, et le but stratégique clairement énoncé, Américains et Britanniques manquèrent de la coordination et de la longueur de vues nécessaires pour ne pas permettre aux Allemands de se retirer, ce qui prolongea la guerre de plusieurs mois. Il appartient enfin à J. Schneider de développer l'analyse théorique et de livrer une bibliographie commentée. Chaque officier doit en effet, selon lui, se pénétrer du concept opératif afin d'être mieux à même de jouer un rôle positif dans l'inévitable réorganisation, et diminution, des forces armées, réorganisation qui ne sera rentable que si les concepts opératifs qui la sous-tendent permettent à ces forces de remporter la victoire dans la guerre de demain.

Revue de droit militaire et de droit de la guerre, N° 3-4, 1989

Un numéro entièrement consacré aux opérations de maintien de la paix, perçues sous l'angle juridique. Le major-général A.J.T. Dörenberg s'y livre à une analyse détaillée de l'ensemble des problèmes de droit soulevés par de telles actions de l'ONU. L'étude est suivie des questionnaires adressés aux membres de la société sur ce thème. La Suisse n'y a pas répondu car, ainsi que l'explique le brigadier Barras, elle n'était pas, en raison de son inexperience, en mesure de le faire, et ce bien qu'elle ait collaboré à ces actions pour un montant de 85 millions de francs entre 1953 et 1987. Le colonel de Muliné souligne quant à lui la similitude qui existe entre les forces de l'ONU et celles d'un pays neutre, les unes et les autres n'ayant pas d'ennemi et ne recourant aux armes qu'en cas d'agression. Le droit suisse en matière de neutralité, malgré les lacunes dues à son grand âge, pourrait d'ailleurs inspirer l'ONU, la neutralité et le maintien de la paix ayant somme toute la même finalité: garantir la paix.

S. Cz